

CONTRE L'OUBLI pénal de l'amiante !



aussi, manifesté devant le tribunal à l'occasion du dépôt de nouvelles plaintes.

Cette mobilisation a produit un premier résultat : le Garde des sceaux a enfin décidé la transmission des instructions en cours aux deux pôles judiciaires de santé publique de Paris et Marseille. L'Andeva a estimé que cette décision allait dans le bon sens, à condition toutefois que ces deux instances spécialisées disposent des moyens suffisants pour mener à bien leur instruction.

De l'avis même des magistrats impliqués, c'est loin d'être le cas aujourd'hui, d'autant qu'ils ont en charge l'ensemble des affaires de santé publique (sang contaminé, Creutzfeld Jacob, hormone de croissance, etc.)

Alors, nous sommes certains que chacun d'entre vous aura à cœur de faire de ce 15 octobre un temps fort de lutte des victimes de l'amiante pour davantage de justice. Nous vous invitons dès maintenant à réserver votre samedi pour donner le prolongement que mérite l'action des veuves et des victimes de Dunkerque.

Nous comptons sur vous, sur vos familles, vos amis, toutes celles et ceux que vous connaissez et qui sont concernés de près ou de loin par ce drame pour réclamer, ensemble :

- 1) Un procès pénal de l'amiante.
- 2) Les moyens nécessaires pour les magistrats des deux pôles de santé publique.
- 3) Une révision de la loi Fauchon.

Depuis le 15 décembre 2004, date de la première marche des veuves et des victimes de l'amiante à Dunkerque, ce 15 octobre 2005 la France comptera

**3040 morts de plus,
tués par l'amiante**

Nous sommes tous concernés